

Le dispositif de la Médiation du crédit prolongé jusqu'à fin 2014

Pierre MOSCOVICI, ministre de l'Économie et des Finances, Arnaud MONTEBOURG, ministre du Redressement Productif et Fleur PELLERIN, ministre déléguée chargée des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Innovation et de l'Économie numérique ont réuni à Bercy le 1^{er} mars 2013, en présence des représentants des entreprises, Jeanne-Marie PROST, Médiatrice nationale du crédit aux entreprises, Christian NOYER, Gouverneur de la Banque de France, Nicolas de SEZE, Directeur général de l'Institut d'Émission des Départements d'Outre-Mer (IEDOM) et de l'Institut d'Émission des territoires d'Outre-Mer (IEOM) et Jean-Laurent BONNAFE, vice-Président de la Fédération bancaire française afin de procéder à la signature de l'accord qui prolonge, jusqu'à la fin de 2014, l'action de la Médiation du crédit au service des entreprises. Créée en octobre 2008, la Médiation du crédit permet de faciliter, voire de débloquer, les négociations entre banques et entreprises pour l'obtention ou le renouvellement d'un crédit. Elle avait déjà été prolongée une première fois début 2011, jusqu'à fin 2012. "Il s'agit de prolonger un dispositif qui est apprécié de tous les acteurs, des entreprises mais aussi des banques", a relevé le ministre de l'Économie, Pierre Moscovici, à l'occasion de la signature de cet accord. Depuis son lancement, la Médiation du crédit a été saisie par près de 38.000 entreprises, pour environ 27.000 dossiers instruits et clos et un taux de réussite de 62%. Elle a ainsi permis de débloquer 4,23 milliards d'euros et de préserver quelque 293.000 emplois, selon son rapport annuel 2012. Sur la seule année 2012, 4 077 dossiers ont été déposés, pour 3 162 acceptés, et 543 millions d'euros ont été débloqués. Depuis le début de l'année, Jeanne-Marie Prost occupe la tête de la Médiation du crédit. Elle a succédé à Gérard Rameix. Mme Prost occupait auparavant les fonctions de médiatrice nationale déléguée.

INFORMATIONS BANCAIRES ET FINANCIERES GENERALES

Union européenne

1 - BCE

Lors de sa réunion du 7 mars 2013, le Conseil des gouverneurs de la Banque centrale européenne a décidé de laisser ses taux directeurs inchangés. M. Draghi, Président de la BCE a déclaré lors de sa conférence de presse que « Les données disponibles continuent d'indiquer que la faiblesse de l'activité dans la zone euro s'est poursuivie en début d'année, tout en confirmant globalement les signes d'une stabilisation d'un certain nombre d'indicateurs, à des niveaux faibles toutefois. Dans le même temps, le nécessaire processus d'ajustement des bilans dans les secteurs public et privé continuera de peser sur l'économie. Une reprise progressive de l'activité devrait intervenir plus tard en 2013, à la faveur d'un raffermissement de la demande mondiale et de l'orientation accommodante de notre politique monétaire ». Le Président de la BCE a précisé que les projections macroéconomiques de croissance de mars 2013 ont été revues légèrement à la baisse par rapport à celles de décembre 2012. Les services de la BCE « prévoient une croissance annuelle moyenne du PIB en volume comprise entre -0,9 % et -0,1 % en 2013 et entre 0,0 % et 2,0 % en 2014 et une hausse annuelle de l'indice des prix comprise entre 1,2 % et 2,0 % pour 2013 et entre 0,6 % et 2,0 % pour 2014 ».

2 – Eurogroupe

Les Ministres de l'Eurogroupe ont pris note des prévisions de croissance d'hiver de la Commission. Le président de l'Eurogroupe, M. Jeroen Dijsselbloem, a déclaré que ces prévisions « montrent qu'une politique active a été mise en œuvre qui permettra un retour progressif à une croissance soutenable et à des créations d'emplois dans la zone euro ».

http://europa.eu/rapid/press-release_IP-13-151_en.pdf

Actualité législative

1 – Projet de loi de séparation et de régulation des activités bancaires <http://www.assemblee-nationale.fr/14/ta/ta0087.asp>

L'Assemblée nationale a, le 19 février 2013, adopté le projet de loi de séparation et de régulation des activités bancaires. Ce texte sera ensuite examiné par le Sénat à partir du 20 mars 2013.

Ce projet de loi vise tout d'abord à séparer au sein des banques les activités utiles au financement de l'économie des activités spéculatives qui devront être cantonnées dans des filiales, de façon à protéger les dépôts de la clientèle. Il comporte des mesures de renforcement de la surveillance des activités de marché. Enfin, certaines activités ou produits seront purement et simplement interdits.

Le texte comporte par ailleurs des dispositions relatives à la mise en place d'un régime de résolution des crises bancaires, avec le renforcement des pouvoirs et des attributions de l'Autorité des contrôles prudentiel qui devient également une autorité de résolution des crises bancaires, et l'extension du rôle du fonds de garantie des dépôts.

Le texte comporte enfin des mesures de protection des consommateurs en matière bancaire (plafonnement des commissions d'intervention, « accessibilité » et « inclusion » bancaire, mesures d'amélioration et de simplification des procédures de surendettement) et assurantielle (assurance des emprunteurs et égalité Homme/Femme).

2 – Décret n° 2013-183 du 28 février 2013 relatif aux obligations de vigilance en matière de services de paiement en ligne pour la prévention de l'utilisation du système financier aux fins de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000027123150>

Ce décret prévoit qu'un établissement de crédit ou un établissement de paiement qui fournit un service de paiement en ligne dispose de la possibilité de ne pas procéder à la vérification de l'identité de son client en relation d'affaires. La mise en œuvre de cette mesure de vigilance simplifiée nécessite qu'un certain nombre de conditions soient réunies (nature des services de paiement visés, exigences d'origine et de destination des fonds, plafonds de montant par opération et d'opérations cumulées).

ACTIVITES DE L'INSTITUT ET SUIVI DE PLACE

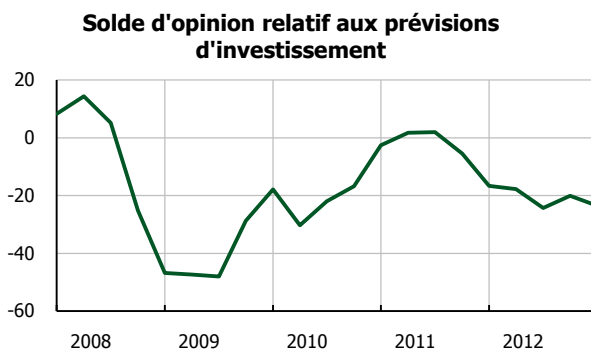
Le climat des affaires se dégrade à nouveau au 4^e trimestre 2012

Le quatrième trimestre est marqué par une nouvelle dégradation de l'activité économique. L'indicateur du climat des affaires (ICA) diminue (- 1,7 point), mais à un rythme moins soutenu qu'aux trimestres précédents. Cette diminution est essentiellement imputable aux anticipations négatives des entrepreneurs sur le trimestre à venir.

Dans un contexte de hausse mesurée des prix à la consommation, la dépense des ménages montre quelques signes de reprise, après deux trimestres moroses. Les intentions d'investissement se contractent encore, traduisant les inquiétudes des entrepreneurs sur la conjoncture des mois à venir.

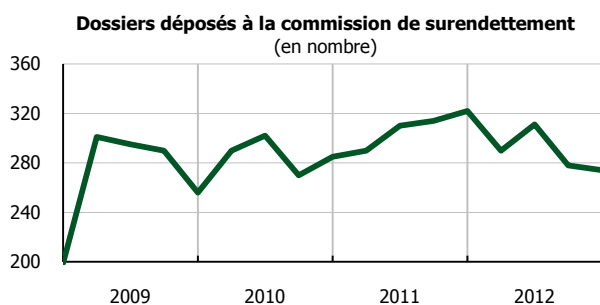
La contraction de l'activité touche l'ensemble des secteurs d'activité, à l'exception du BTP qui devrait cependant connaître un nouveau recul de son courant d'affaires début 2013 selon les chefs d'entreprise interrogés.

La tendance conjoncturelle du 4^e trimestre 2012 est disponible sur [le site de l'IEDOM](#).



Source : Enquête de conjoncture IEDOM, CVS

Baisse du nombre de dossiers de surendettement en 2012



Source : IEDOM (données trimestrielles)

En 2012, 1 153 dossiers ont été déposés devant la commission de surendettement, soit une baisse de 6,7 % rapport à 2011. Un peu plus de 900 ont été jugés recevables, soit 79 % des dossiers déposés. La commission a ouvert une procédure de rétablissement personnel pour un tiers de ces dossiers.

Au 4^e trimestre 2012, le nombre de dossiers a baissé de 1,4 % par rapport au trimestre précédent.

BREVES ECONOMIQUES

LES INDICATEURS DE REFERENCE

		Données brutes	Δ mois précédent	Glissement annuel
Prix (Insee)	Indice général des prix à la conso. - La Réunion	129,6	+ 0,0 %	+ 1,2 %
	IPC France entière	126,1	- 0,5 %	+ 1,2 %
Octroi de mer (Trésorerie générale)	Montant de l'octroi de mer (milliers d'euros)	23 437	- 23,7 %	- 15,2 %
	En cumul (milliers d'euros)	292 014	-	+ 1,7 %
Commerce extérieur (Douanes)	Importations (en cumul - millions d'euros)	380,7	-	+ 4,0 %
	Exportations (en cumul - millions d'euros)	12,6	-	n.s.
Demandeurs d'emploi (DTEFP)	Demandeurs d'emploi de catégorie A (données CVS)	131 820	+ 0,4 %	+ 9,5 %

LES SECTEURS D'ACTIVITE

		Données brutes	Δ mois précédent	Glissement annuel
Trafic aéroportuaire (CCIR / Syndicat mixte de Pierrefonds)	Nombre de passagers enregistrés aux aéroports de Roland-Garros et de Pierrefonds	216 621	+ 6,4 %	- 4,0 %
	Cumul 2012	216 621	-	- 4,0 %
Fréquentation des hôtels classés (Insee)	Nombre de nuitées	76 000	- 16,1 %	- 6,3 %
	Cumul 2012	825 400	-	- 1,0 %
Construction (Douanes / CERBTP)	Importation de ciment/clinker (milliers d'euros)	1 118	-	n.s.
	Cumul 2012 (milliers d'euros)	24 681	-	+ 8,3 %
	Importation de ciment/clinker (milliers de tonnes)	9,0	-	- 11,0 %
	Cumul 2012 (milliers de tonnes)	306,7	-	- 10,4 %
	Effectifs salariés du BTP	15 626	- 3,3 %	- 4,0 %

Signature du premier accord annuel de modération des prix

Jean-Luc Marx, préfet de la région Réunion, a présenté le 28 février 2013 la liste définitive des produits sélectionnés dans le cadre du « bouclier qualité prix » mise en place dans le cadre de la loi Lurel. Cette liste définitive comporte 108 produits retenus dans six catégories : alimentaire, hygiène corporelle, entretien ménager, produits pour les très jeunes enfants, petit équipement ménager et boissons. Le prix maximum fixé de la liste « Lurel » s'établit à 296 euros contre 339,65 euros avant négociation, soit une économie de 43,65 euros (- 13 %). Les baisses de prix vont de - 2 % à - 31 %. Pour exemple, les prix des produits alimentaires vont diminuer de 10 % et ceux des produits pour jeunes enfants de 18 %. Parmi ces produits, 43 % sont des produits locaux, et 46 % appartiennent au "top 300" de ceux les plus achetés par les Réunionnais.

Des accords ont été signés dans tous les départements d'outre-mer, entraînant des baisses de prix allant de 10 % à 13 %.

La liste des produits sélectionnés et le dossier de présentation sont disponibles sur le [site de la Préfecture](#).

Hausse de la production de logements neufs en 2012

La production de logements neufs est bien orientée en 2012. Plus de 8 000 attestations de conformité électrique ont été délivrées par le Consuel, soit une progression de 7,0 % en 2012 en un an. Depuis 2011 et la relance de la construction en logements aidés, la production de logements se redresse (+ 3,5 % en 2011), après avoir été divisée par deux entre 2007 et 2010.

Hausse des créations d'entreprises au 4^e trimestre 2012

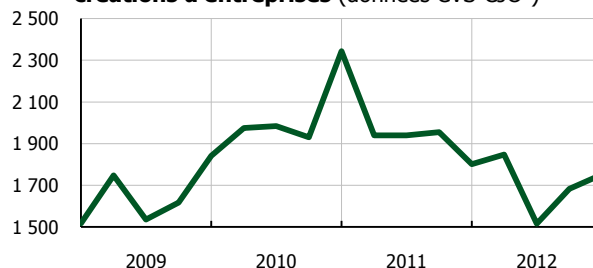
Le nombre de créations d'entreprises est en hausse de 4,1 % (données CVS-CJO¹) au 4^e trimestre 2012 par rapport au 3^e trimestre 2012, faisant suite à une précédente augmentation de 11,1 %.

Sur l'ensemble de l'année 2012, les créations diminuent cependant de 11 % par rapport à 2011. La moitié de cette baisse s'explique par la révision des dispositifs encourageant la production d'électricité photovoltaïque, qui a conduit à une forte réduction des créations d'entreprises dans ce secteur. Les créations dans la construction et dans le commerce sont également en recul.

En France, le nombre de créations est resté stable par rapport à 2011 (+ 0,2 %).

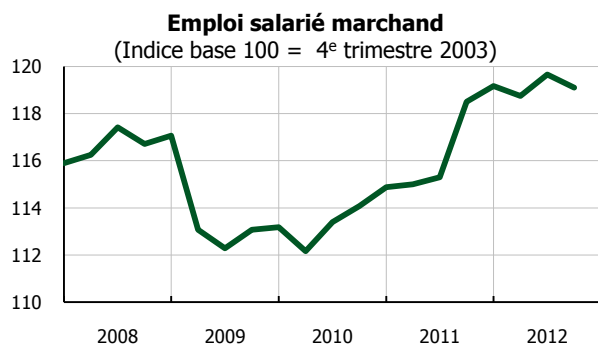
L'étude est disponible sur le [site de l'Insee](#).

créations d'entreprises (données CVS-CJO¹)



¹ Données corrigées des variations saisonnières et des jours ouvrables
Source : Insee - Sirene

Baisse légère de l'emploi marchand au 3^e trimestre 2012



Source : Bordereaux Urssaf - Traitement Insee Epure

Au deuxième trimestre 2012, l'emploi salarié marchand à La Réunion diminue légèrement de 0,5 %. Cette baisse annule en partie la hausse de 0,8 % du 2^e trimestre 2012. Ces pertes d'emplois se concentrent principalement dans le secteur des services (- 1,1 %), notamment dans le secteur associatif et l'interim.

A l'inverse, l'emploi augmente dans l'industrie agroalimentaire (+ 4,6 %), en lien avec la reprise de la campagne sucrière à cette époque de l'année.

Sur un an, l'emploi marchand progresse légèrement de 0,5 %, porté par les services et l'industrie.

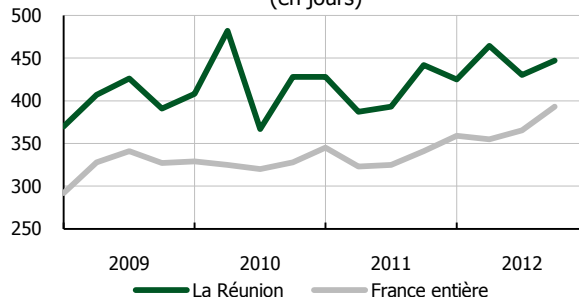
L'étude est disponible sur le [site de l'Insee](#).

Hausse de l'indicateur conjoncturel de durée de chômage au 3^e trimestre 2012

Au 3^e trimestre 2012, les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi à La Réunion ont une probabilité de 447 jours de rester sans emploi, soit un peu plus de 14,7 mois contre 12,9 mois en France entière. La Réunion est la deuxième région où le délai d'attente est le plus long avant de trouver un emploi, derrière la Guadeloupe (481 jours). L'indicateur conjoncturel de durée au chômage² progresse toutefois moins fortement qu'en France entière : + 3,2 % à La Réunion contre + 7,6 % au niveau national, soit respectivement 17 jours et 28 jours supplémentaires.

La publication est disponible sur le [site de Pôle emploi](#).

Indicateur conjoncturel de durée de chômage (en jours)



Source : Pôle emploi

² L'indicateur conjoncturel de durée au chômage consiste à évaluer la durée moyenne de chômage d'une cohorte fictive de demandeurs d'emploi qui y sont entrés au cours d'un trimestre donné et qui connaîtraient durant leur période de chômage les mêmes conditions du marché du travail que celles du trimestre considéré.

PRINCIPAUX TAUX D'INTERET ET DE CHANGE

Taux directeurs de la Banque centrale européenne

	taux	date d'effet
Taux d'intérêt appliqué aux opérations principales de refinancement de l'Eurosystème	0,75%	11/07/2012
Taux de la facilité de prêt marginal	1,50%	11/07/2012
Taux de la facilité de dépôt	0,00%	11/07/2012

Taux d'intérêt légal				Taux de l'épargne réglementée (depuis le 01/02/13)				
ANNEE	2013	0,04%	JO du 01/03/13	Livret A et bleu	LDD	LEP	PEL*	CEL*
ANNEE	2012	0,71%	JO du 08/02/12	1,75%	1,75%	2,25%	2,50%	1,25%

* hors prime d'Etat

Taux moyen monétaire mensuel (Tempé moyen mensuel)				TIBEUR (Février 2013)			
Novembre	Décembre	Janvier	Février	1 mois	3 mois	6 mois	1 an
0,0786%	0,0723%	0,0709%	0,0683%	0,1200%	0,2240%	0,3630%	0,5960%

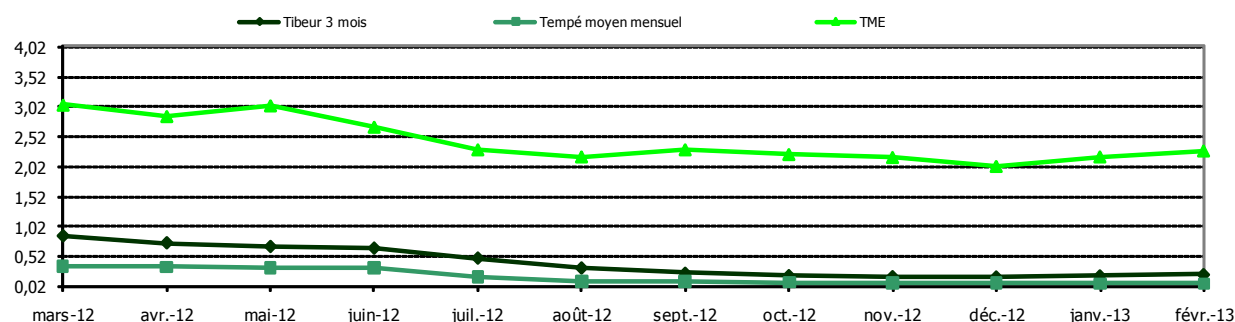
Taux moyen mensuel des emprunts d'Etat à long terme (TME)				Taux moyen mensuel des obligations d'Etat (TMO)			
Novembre	Décembre	Janvier	Février	Novembre	Décembre	Janvier	Février
2,18%	2,03%	2,19%	2,29%	2,38%	2,23%	2,39%	2,49%

Taux de l'usure (applicable au premier trimestre 2013)

Crédits aux particuliers	Seuils de l'usure		
Prêts immobiliers			
Prêts à taux fixe	5,72%	Découverts en compte, crédits renouvelables, financements d'achats ou de ventes à tempérament d'un montant > 6 000 € et prêts viagers hypothécaires	12,19%
Prêts à taux variable	5,37%	Prêts personnels et autres prêts d'un montant > à 6 000 €	11,24%
Prêts-relais	5,79%	Prêts aux personnes morales n'ayant pas d'activité industrielles, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle non commerciale	Seuils de l'usure
Autres prêts			
Prêts d'un montant < ou = à 1524 €	20,30%	Prêts consentis en vue d'achats ou de ventes à tempérament	8,05%
Découverts en compte, crédits renouvelables, financements d'achats ou de ventes à tempérament d'un montant > à 1 524 € et < ou = à 3 000 € et prêts viagers hypothécaires	19,89%	Prêts d'une durée supérieure à deux ans, à taux variable	4,01%
Prêts personnels et autres prêts d'un montant > à 1 524 € et < ou = à 3 000 €	18,95%	Prêts d'une durée supérieure à deux ans, à taux fixe	5,61%
Découverts en compte, crédits renouvelables, financements d'achats ou de ventes à tempérament d'un montant > à 3 000 € et < ou = à 6 000 € et prêts viagers hypothécaires	16,49%	Découverts en compte (1)	13,32%
Prêts personnels et autres prêts d'un montant > à 3 000 € et < ou = à 6 000 €	15,55%	Autres prêts d'une durée initiale inférieure ou égale à deux ans	5,36%
		Prêts aux personnes physiques agissant pour leurs professionnels et aux personnes morales ayant une activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle non commerciale	Seuils de l'usure
		Découverts en compte (1)	13,32%

(1) Ces taux ne comprennent pas les éventuelles commissions sur le plus fort découvert du mois

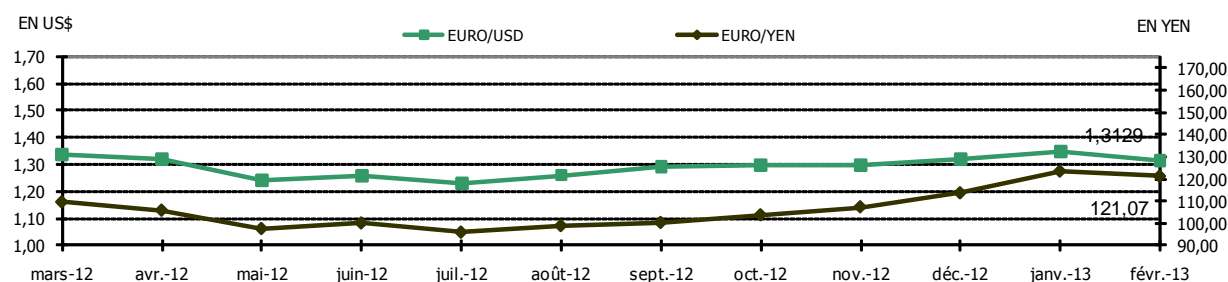
Taux des marchés monétaires et obligataires



Taux de change (dernier cours fin de mois)

EURO/USD (Etats-Unis)	1,3129	EURO/ZAR (Afrique du sud)	11,7550	EURO/SRD (Surinam)	4,30970
EURO/JPY (Japon)	121,0700	EURO/BWP (Botswana)	10,57470	EURO/ANG (Ant. Néerl.)	2,33710
EURO/CAD (Canada)	1,3461	EURO/SCR (Seychelles)	16,1254	EURO/DOP (Rép. Dom.)	53,4136
EURO/GBP (Grande-Bretagne)	0,86300	EURO/MUR (Maurice)	40,4194	EURO/BBD (La Barbade)	2,61130
EURO/SGD (Singapour)	1,6237	EURO/BRL (Brésil)	2,5871	EURO/TTD (Trinité et Tobago)	8,36000
EURO/HKD (Hong-Kong)	10,1830	EURO/VEF (Vénézuéla)	8,21720	EURO/XPF (COM Pacifique)	119,33170
EURO/MGA (Madagascar)	2902,4833	EURO/XCD (Dominique)	3,5261	EURO/FC (Comores)	491,96775

Evolution de l'euro sur 12 mois (dernier cours fin de mois)



Taux de conversion irrévocables pour les 17 pays de la zone euro

1 EURO =	40,3399 BEF	6,55957 FRF	40,3399 LUF	200,482 PTE	15,6466 EEK
	1,95583 DEM	0,787564 IEP	2,20371 NLG	5,94573 FIM	
	166,386 ESP	1936,27 ITL	13,7603 ATS	340,750 GRD	
	239,640 SIT	0,585274 CYP	0,429300 MTL	30,1260 SKK	

Directeur de la publication : N. de SEZE - Responsable de la rédaction : Arnaud BELLAMY-BROWN

Editeur et Imprimeur : IEDOM - 4 rue de la compagnie 97400 Saint Denis

Achévé d'imprimer le 21 mars 2012 - Dépôt légal : mars 2012 - ISSN 1240-3857